

Demande pour devenir Membre, actif ou sympathisant, des JSP Morget

Informations sur le futur membre	
Nom:	Prénom :
Adresse :	
NPA:	Ville :
No de téléphone:	Email:
Extrait des Statuts de l'association des JSP Morget, datés du 1er juin 2015 :	
CHAPITRE II Membres, Ressources	
Article 3 : Membres actifs. – Les membres œuvrant pour l'association sont des sapeurs-pompiers actifs ou retraités ainsi que les JSP.	
Article 4 : Membres sympathisants. - Toutes personnes s'intéressant au but de la présente association peuvent devenir membres sympathisants. Les demandes d'admission doivent être adressées au comité qui statue librement. Les membres sympathisants n'ont qu'une voix consultative à l'assemblée générale.	
Cotisation annuelle (merci de cocher) :	
Membre actif CHF 70/an (dans quel SIS ou DAP?)	
Membre sympathisant CHF 30/an	
A verser sur l'IBAN : CH58 0900 0000 1425 0141 4 En faveur de : JSP Morget, Case postale 9, 1026 Denges	
Lieu et date :	
Signature :	

merci de retourner ce formulaire dûment complété :

par courrier: JSP Morget, case postale 7, 1026 Denges

par email: info@jspmorget.ch